

Maisons-Alfort, le 21 juin 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de mise à jour des usages
de la préparation phytopharmaceutique
TOUCHDOWN PJT, identique à TOUCHDOWN SYSTEME 4**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S relatif à la demande de mise à jour des usages de la préparation TOUCHDOWN PJT.

Considérant que cette préparation a une autorisation de mise sur le marché, n° 2090189, en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence TOUCHDOWN SYSTEME 4, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2000202, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour TOUCHDOWN PJT est bien strictement identique à celle déclarée pour TOUCHDOWN SYSTEME 4 ;

Considérant la décision datée du 13 mai 2009 suite à l'avis de l'Anses n° 2007-0400 du 30 décembre 2008 relatif à la demande de réexamen pour la préparation TOUCHDOWN SYSTEME 4 ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande de mise à jour des usages de la préparation TOUCHDOWN PJT, présentée par SYNGENTA AGRO S.A.S, mise à jour qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit TOUCHDOWN SYSTEME 4 pour ces usages.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : TOUCHDOWN PJT, PDPI.